

ÉDITO

Quoi qu'il en soit : budget, le compte n'y est pas !

Vote de l'Assemblée ? 49.3 ? Ordonnances ? In fine, retour du 49.3 et toujours les mêmes choix : pas de réelle taxation des plus fortuné.es, notamment par l'instauration de la taxe Zucman...

Les services publics ne sont pas une priorité ; la cure d'austérité se poursuit.

Ces choix gouvernementaux sont synonymes d'abandon des plus démunis pour qui les services publics et la sécu constituent un filet de protection. Dans ce contexte, rien de surprenant à l'accroissement des inégalités. Selon l'INSEE, le taux de pauvreté dépasse les 15%, soit son plus haut niveau depuis le début du décompte en 1996 et près de 10 millions d'habitant.es vivent sous le seuil de pauvreté monétaire. L'écart entre les 20 % les plus riches et les 20 % les plus pauvres s'est creusé, proche de celui du début des années 1970.

Pour la FSU, l'heure est donc à la justice fiscale et à la contribution des plus riches, des actionnaires. Il s'agit bien de financer par des recettes nouvelles les besoins sociaux du pays et l'amélioration des services publics et de l'école publique. Or même si le flou demeure, une chose est sûre le gouvernement reste loin du compte.

Par exemple les choix budgétaires continuent à affaiblir l'Éducation nationale. Derrière les discours d'affichage, ce sont des moyens en baisse, des suppressions de postes, des dotations contraintes et une gestion comptable des établissements qui s'imposent encore pour la rentrée 2026. Rappelons que la part du PIB consacrée au budget de l'éducation a baissé d'un point en 20 ans. La baisse démographique des années à venir est une occasion historique d'améliorer les conditions de travail des élèves et des professionnel.les de l'Éducation, dans le respect de leurs métiers et missions. L'Éducation nationale doit redevenir le 1^{er} budget de l'État.

L'ensemble des services publics doit être au cœur des politiques. Que 2026, par nos mobilisations, fasse vivre ce projet d'une démocratie plus solidaire.

Karine LAURENT et Bénédicte PONÇOT

N° ISSN 1252 – 0934 – Prix : 0,75€ - N° 116 - Trimestriel – Janvier 2026

Dir. de la publication : *Karine LAURENT* - N° CPPAP : 0930 S 07428
Composé et imprimé par nos soins
FSU – Maison des Syndicats – 4b rue Léonard de Vinci – 25000 Besançon
fsu25@fsu.fr

Date de dépôt : 22 janvier 2026
À distribuer avant le 28 janvier 2026

BESANCON PPDC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

SOMMAIRE

2

Le lycée pro en danger

3

Statut de fonctionnaire refusé aux AESH
Parole d'AED : précarité, conditions de travail, salaire

4

SNUASFP-FSU en attente des postes promis
Concours de l'enseignement
Semaine contre le racisme

5

Compte-rendu stage SNES sur la PSC
Interdiction téléphones portables au lycée
AC! Résister : souscription

6

Compte-rendu stage syndical sur la Sécu avec Victor Duchesne le 18 novembre 2025

8

7 mars : pour les droits des femmes et des minorités de genre

7

Plan académique égalité pro
7 avril : stage intersyndical féministe



Le lycée professionnel en danger !

billet

SNUEP

LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL



À l'occasion des 40 ans du bac pro, de nombreux articles ont été publiés sur le sujet, à commencer par celui du journal *L'Est Républicain*.

Signé Roxanne Mache-

court, l'article présente la réalité du lycée professionnel aujourd'hui. Et c'est écoeurant !

Encore récemment, pour la classe de terminale professionnelle, la note de service publiée le 18 décembre (plus de 3 mois après la rentrée) acte la transformation du parcours différencié « expérimenté » l'année dernière en un parcours personnalisé. Le temps consacré en fin d'année de terminale à « la préparation à l'insertion professionnelle ou la poursuite d'études » est diminué de 2 semaines : il passe ainsi de 6 semaines à 4 semaines. Pour les syndicats de l'enseignement professionnel, et notamment le SNUEP-FSU, c'est toujours trop. Un rapport commandé à l'inspection générale sur la mise en place du parcours différencié en 2025, et remis en octobre au ministre n'a jamais été publié. Ses conclusions sont-elles aussi désastreuses que les nôtres ? Pointent-elles du doigt la désorganisation dans les établissements, la fuite des élèves vers le parcours d'insertion (gratifié à 100€ par semaine),

l'absentéisme des élèves dans le parcours de poursuite d'étude, la perte de sens ressentie par tous les personnels enseignants et d'accompagnement ?

Nous demandons qu'un état des lieux des réformes successives imposées à l'Enseignement Professionnel, avec des analyses quantitatives et qualitatives, soit publié : Sarkozy avec sa réforme qui a fait passer le bac pro de 4 à 3 ans, Blanquer avec sa TVP (transformation de la voie professionnelle), Carole Grandjean avec son obsession de l'apprentissage comme soi-disant voie royale... Rien n'aura été épargné au lycée pro, surtout depuis 2017.

Partout en France, les collègues PLP témoignent de cette situation dramatique et alertent quant aux problèmes rencontrés par les jeunes qui choisissent (ou subissent ?) la voie pro. Mais pourquoi les écouter ? Pourquoi se soucier de l'avis et surtout de l'avenir des « presse-boutons » voulus par le MEDEF (qui soutient ces différentes réformes) ? Comme nous l'avons dit lors de notre entretien à *L'Est Républicain* : « Les besoins des entreprises priment désormais sur les aspirations des élèves ».

Terminons ce triste article par une note d'espoir pour rappeler que certaines batailles aboutissent : le doublement des semaines de stage en entreprise a été finalement écartée en 2022. Les collègues le savent, il faudra encore se mobiliser pour sauver le lycée pro, au moins jusqu'en 2027... À moins que...

Le statut de fonctionnaire refusé aux AESH !

Au Sénat, la proposition de loi visant à créer un corps de fonctionnaires de catégorie B pour les AESH a été cyniquement vidée de sa substance avant d'être rejetée ce mercredi 7 janvier, avec le soutien actif du gouvernement et de la majorité sénatoriale de droite et du centre.

La droite sénatoriale, soutenue par le ministre de l'Éducation nationale, a opposé une litanie d'arguments éculés : coût jugé « excessif » (4,3 milliards d'euros), prétendu manque de souplesse, risque de rigidité du service public, impossibilité de gérer des agents à temps incomplet. Autant de prétextes, repris presque mot pour mot par le ministre, Édouard Geffray, allant jusqu'à déclarer qu'il serait « incapable » de mettre en œuvre une telle réforme. Ces propos sont méprisants, irresponsables et révélateurs. En affirmant qu'« il n'existe que des fonctionnaires à temps complet », le ministre nie sciemment la réalité de la fonction publique et refuse toute évolution du cadre existant. Mais surtout, il entérine un choix politique assumé : ne rien faire, laisser perdurer la précarité et accepter que l'école inclusive repose, en partie, sur des personnels pauvres, aux conditions de vie précaires.

En supprimant l'ensemble des articles du texte, y compris ceux visant à améliorer plus largement l'accueil des élèves en situation de handicap, la majorité sénatoriale et le gouvernement ont envoyé un message limpide : l'école inclusive n'est qu'un slogan, pas une priorité politique ni budgétaire.

Plusieurs propositions de lois existent dans les méandres de l'assemblée nationale mais aucune volonté politique pour les voter.

La FSU-SNUipp le réaffirme avec force : l'inclusion scolaire ne peut pas reposer sur la précarité organisée de celles et ceux qui la rendent possible.

Il y a urgence absolue à :

- créer un véritable statut de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH,
- garantir une rémunération sur la base d'un temps plein,
- mettre en place une formation qualifiante et reconnue,
- clarifier les missions et reconnaître pleinement leur rôle éducatif,
- envisager la suppression des PIAL et des PAS.

La FSU-SNUipp continue de se mobiliser pour obtenir rapidement satisfaction et pour sortir les AESH de leur insupportable précarité.



<https://www.mapetition.org/AESH/>

Parole d'AED

Précarité, conditions de travail et salaire des AED



Les assistant·e·s d'éducation sont des personnels absolument essentiels au fonctionnement des établissements et des internats. Les fermetures d'internats au moment des dernières grèves

l'ont largement démontré.

Malgré cela, les AED sont toujours parmi les personnels les plus précaires et les moins bien rémunérés de l'éducation nationale.

Aujourd'hui, le salaire brut d'un·e AED est encore 20€ en dessous du SMIC et aucune augmentation n'est possible avant la 6^{ème} année. Après 6 ans, un·e AED a la possibilité d'obtenir un CDI, mais cette décision est laissée au bon vouloir du/de la chef·fe d'établissement et du rectorat ; ce qui permet d'obtenir enfin une augmentation de salaire de 45€ brut.

Après l'obtention d'un CDI le décret prévoit que :

« La rémunération des assistants d'éducation bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée fait l'objet d'un réexamen au moins tous les trois ans au vu des résultats de l'entretien professionnel prévu à l'article 1er quater et de la manière de servir. »

Les potentielles augmentations dépendent ainsi des entretiens professionnels et donc du bon vouloir des chef·fe·s d'établissement.

Il n'existe pas de grille de salaire nationale. La grille est décidée localement par chaque rectorat et financée sur un budget académique et non ministériel.

A Besançon, le rectorat, lors d'un groupe de travail, a proposé une grille de salaire similaire à celle des AESH. Cette grille prévoyait une augmentation de moins de 20€ net par mois tous les 3 ans (donc moins de 2 menus kebab de qualité moyenne !), ce qui reste parfaitement indécent et qui, avec le gel du point d'indice, a peu de chances de couvrir l'inflation.

Après négociation menée par la FSU, le rectorat a accepté de permettre le passage du premier échelon au bout d'un an de CDI et le passage du deuxième au bout de deux ans au lieu de trois par échelon. Un véritable progrès que les assistant·e·s d'éducation ne manqueront pas de célébrer avec l'achat d'une bouteille de champagne après trois mois d'économie !

Évidemment, aucune évolution pour les AED en CDD qui continueront de gagner moins d'un SMIC pour 41 heures de travail par semaine.

Le ministère et le rectorat font donc le choix de garder une part importante et indispensable de leurs personnels dans la précarité pendant toute la durée de leur carrière.

Le SNUASFP/FSU

en attente des créations de postes promises



Dans sa version initiale, le budget prévoit la création d'une centaine de postes pour le service social en faveur des élèves. C'est insuffisant, nous le savons toutes et tous. Mais dans un contexte de suppressions massives de postes dans l'ensemble de la Fonction publique, ce signal est important.

Cela montre que les analyses, les alertes et les arguments portés de longue date par le SNUASFP/FSU ont été entendus. Si ces créations de postes sont aujourd'hui inscrites dans le débat, c'est parce que le SNUASFP/FSU a porté, partout où c'était nécessaire, la voix des professionnel.les, en rappelant sans relâche le rôle essentiel du service social en faveur des élèves et le manque criant de moyens.

Pour autant, le SNUASFP FSU entend s'appuyer sur ce premier signal pour poursuivre la bataille de convictions et obtenir un plan pluriannuel de créations de postes, à la hauteur des besoins réels sur le terrain.

A ce jour, le budget n'étant pas encore voté, ce projet de création de postes reste incertain. Par ailleurs, les assistant.es de service social (étudiant, personnel et scolaire) restent préoccupé.es sur une absence de budget concernant les aides sociales (action sociale académique pour les personnels Éducation Nationale et fonds sociaux collégiens et lycéens).

Nous rappelons également une dégradation alarmante de la protection de l'enfance (baisse des budgets globaux allouées à la protection de l'enfance de manière générale, augmentation de la précarisation des situations sociales et familiales) qui impacte gravement la prise en charge des élèves et de leur famille.

Dans ce contexte actuel, les membres du bureau académique du SNUASFP-FSU restent mobilisés pour maintenir une ambition solidaire et collective au service du travail social.

Concours de recrutement des enseignant.es : un flou insupportable !

Ce début d'année 2026 ne laisse rien augurer de bon pour les étudiant.es qui se sont engagé.es dans la préparation des nouveaux concours, dont la tenue n'est désormais plus certaine.

Bref retour en arrière : en 2025, les étudiant.es apprenaient que le ministère avait décidé de placer les concours de recrutement des personnels d'enseignement et d'éducation (tous sauf l'agrégation) au niveau L3 et non plus M2, ce qui impliquait d'une part l'organisation d'un nouveau concours et d'autre part un nouveau cursus en M1 et M2, rémunéré par le ministère.

Cette année de transition devait donc voir se dérouler deux concours : ceux destinés aux M2 et ceux destinés aux L3. Mais rien n'était prévu pour préparer cette transition, aucun moyen n'était alloué. Et maintenant, nous apprenons que ce concours de fin de L3 risque de ne pas se tenir en raison de l'absence de budget voté - et au vu des restrictions budgétaires probables dans l'éducation nationale : si la suppression de 4000 postes de profs est prévue, comment faire assez de place aux stagiaires, à qui il sera demandé un service à temps partiel, l'année où leur nombre augmente de 46% ?

Quid des disciplines où un concours niveau M2 n'a pas été prévu ?

Comment peut-on accepter que soient ainsi traité-es ces 88000 étudiant.es qui se préparent à un concours devenu hypothétique ? Et celles et ceux qui les ont encadré-es comme ils ont pu, tentant tant bien que mal d'organiser des cours de préparation aux concours ?

Cette réforme, mise en place sans aucune préparation, concertation, au gré de la valse des gouvernements, sans aucune anticipation en termes budgétaires, jette dans l'inconnu des centaines d'étudiant.es à l'échelle de notre académie, des milliers à l'échelle du pays. Espérons que cette péripétie n'aggrave pas une crise de recrutement sur laquelle nous alertons le ministère depuis des années !

Semaine contre le racisme 2026 : du 16 au 21 mars



Contact comité de Besançon :
07 68 79 09 44
besancon@mrapp.fr

Le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) propose des interventions à partir de courts métrages auprès des classes primaires de CM1 et CM2 et classes du secondaire.

Ces interventions peuvent avoir lieu aussi à toutes autres dates en cours d'année.

Le MRAP dispose de l'agrément national délivré aux associations éducatives complémentaires de l'enseignement public, en application de l'article D.551-1 du code de l'éducation.

Retraité.es

Compte-rendu du stage PSC SNES-FSU le 8 décembre 2025 à Besançon

Animateur : Hervé Moreau, qui a participé au sein de la FSU aux négociations avec le Ministère dans le cadre très contraint imposé par ce dernier.

La MGEN alliée à la CNP Assurances a remporté pour 6 ans le marché des trois ministères, EN, Enseignement supérieur, Jeunesse et sports.

Les actif.ves étant désormais affilié.es, notre résumé portera sur la mise en place de la PSC pour les retraité.es.

Elles/ils peuvent rester dans leur contrat actuel, changer de complémentaire ou, en cas de petites pensions, adhérer à la C2S (ex-CMU).

Ils/elles peuvent aussi choisir de s'affilier au **contrat collectif** des actifs, à partir du 1er mai 2026 et jusqu'au 30 avril 2028. Les adhérent.es à la MGEN n'ont pas de démarches de résiliation à effectuer. L'adhésion se ferait par rendez-vous téléphonique.

Garanties et cotisations de ce contrat collectif

Les garanties socle sont les mêmes pour toutes et tous les bénéficiaires et leurs ayants droit ; elles correspondent au contrat « référence » amélioré.

La cotisation est forfaitaire (ne dépend pas du montant de la pension) : comme il n'y a pas de participation de l'employeur.euse pour les retraité.es, elle sera de 78,05 € par mois en 2026 et augmentera jusqu'au maximum de 175% de la cotisation soit 136,59 € la 7e année.

Il existe des **options facultatives dont le coût varie selon l'âge.**

L'option 1 améliore les niveaux de remboursements de certains honoraires, des frais de séjour, de médicaments non remboursés et du nombre des séances vers certains spécialistes (de 8,31€ à 60 ans à 15,89€ à + de 80 ans).

L'option 2 inclut les garanties de l'option 1 et rembourse mieux le dentaire, l'optique et l'auditif (de 30,87€ à 59,05€). Ces tarifs ne laissent en rien présager de l'évolution annuelle des cotisations en fonction de l'équilibre des comptes.

En prévoyance, deux garanties additionnelles, obsèques et dépendance, sont proposées séparément.

Pour les **futurs contrats individuels**, la MGEN n'a pas encore communiqué ses nouveaux tarifs.

En conclusion : Dans tous les cas, pour les retraité.es c'est la double peine : à la rupture de la solidarité intergénérationnelle s'ajoute une tarification à l'âge élevée. Le système panier de soins socle + options facultatives + garanties additionnelles, favorise la segmentation des risques, renvoyant chacun.e à sa responsabilité individuelle et à sa solvabilité. **Nous continuons à revendiquer le 100% des soins prescrits qui est la seule réponse juste et solidaire pour une santé de qualité pour toutes et tous.**

Interdiction du portable au lycée : on se défausse sur les établissements !

Les usages du numérique chez les jeunes suscitent de l'inquiétude, et à juste titre. Mais le problème est loin de ne concerner que les jeunes, c'est toute la société qui est modelée par les nouveaux usages des réseaux sociaux et de l'intelligence artificielle. Bien peu d'acteurs prennent leurs responsabilités dans ce domaine et au jeu du mistigri, c'est toujours l'école qui perd : le gouvernement, incapable de légiférer pour contenir la puissance des GAFAM et réguler les algorithmes des moteurs de recherche et des réseaux sociaux, refile le bébé encombrant à l'école. Les parents, souvent eux-mêmes à la peine pour réguler la consommation d'écran de leurs enfants, trouvent l'idée bonne. Le ministère, qui n'a jamais initié de réflexion collective sur les usages du numérique et leur place à l'école, qui n'a jamais jugé utile de former les enseignant.es à l'IA, écope du bébé et trouve suffisant de le refiler aux personnels sur le terrain : ce sera à eux d'interdire le portable au lycée !

Avec quels moyens ? Aucun bien sûr ! Personne ne s'est posé la question de savoir par qui et selon quelles modalités les portables seraient collectés dans les lycées, où les élèves vont et viennent à leur guise, contrairement au collège.

Dans quel but ? Si l'objectif est de mettre un terme au harcèlement ou à l'usage abusif de l'IA, il sera sans doute loupé, car les élèves se jeteront sur leur appareil avant ou après le lycée.

Il aurait mieux valu se poser la question de l'éducation au numérique, mais visiblement notre institution n'a plus d'éducation que le nom...



Souscription livre Résister possible (25€) jusqu'en février.

Durant vingt-cinq ans, Charles Piaget et ses camarades ont diffusé un journal, *Résister*, qui portait la parole des chômeurs et chômeuses.

Ce livre (800 pages, format A4, prix public : 30€) présente une anthologie complète des 189 numéros (1994-2019) de *Résister*.

Préface de Georges Ubbiali.

AC ! BESANÇON
RÉSISTER

Souscription par chèque ou virement (envoyer un RIB) à adresser à : AC - Souscription Résister
2 place Victor Hugo, 25 000 Besançon

La Sécu

Un système révolutionnaire dévoyé

Le 18 novembre s'est déroulé un stage intersyndical FSU-Solidaires sur la Sécurité Sociale. Victor Duchesne, Maître de conférences en sciences économiques à l'Université Sorbonne Paris Nord, spécialiste de l'économie politique de la santé et de la protection sociale, nous a présenté à la fois l'histoire de cette institution et les enjeux actuels.

De ce stage d'une journée, quelques pistes sont à retenir.



La sécu : d'une démocratie sociale à une gestion par l'État



La naissance de la sécurité sociale ouvre des droits nouveaux aux salarié.es. Avec le Régime Général de Sécurité sociale, la protection sociale devient un droit fondamental pour toutes et tous. On sort d'une logique d'assurance personnelle.

Cette conquête d'après-guerre, portée notamment par la CGT, possède une dimension révolutionnaire : la sécurité sociale échappe aux lois du marché ; **chacun.e cotise**

selon ses moyens et reçoit selon ses besoins.

Au départ, la sécurité sociale est financée uniquement par les cotisations salariales et patronales. Les caisses ne sont pas gérées de manière paritaire : les syndicats représentant les salarié.es y sont majoritaires. Ce système de démocratie sociale fonctionne jusqu'en 1967, moment où le paritarisme s'impose.

Petit à petit, le système a évolué sous les coups de boutoir du patronat et de l'État. Le patronat, prétextant un coût du travail trop élevé, a obtenu des exonérations tout en prenant de plus en plus d'importance dans le processus décisionnel des caisses (paritarisme). Parallèlement, l'État a cherché à contrôler la Sécu : en remplaçant les cotisations par différentes autres ressources (CSG, impôts) et en laissant de moins en moins de place aux représentant.es syndicale.ux. Le budget de la Sécu passe désormais par le Parlement : c'est le PLFSS.

Le financement de la Sécu étant de moins en moins le fruit des cotisations, la Sécu échappe aux salarié.es.

Le trou de la Sécu : une peur entretenue

Le déficit de la Sécu est faible comparativement à celui de l'État. Il équivaut à moins de 10% du PIB et est relativement stable depuis le début des années 2000 alors que la dette de l'État équivaut à 92% du PIB et est en augmentation constante depuis les années 70.

Le trou de la Sécu : l'entretenir pour mieux affaiblir la Sécu !

Si le déficit de la Sécu existe factuellement, il faut le lier aux réductions des cotisations patronales qui ont été très largement amplifiées depuis l'arrivée de Macron au pouvoir.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses des régimes de base et du FSV (Md€)	509,7	536,9	567,3	592,1	610,7	643,1
Recettes des régimes de base et du FSV (Md€)	508,0	497,2	543	572,4	600	627,8
Solde (Md€)	-1,7	-39,7	-24,3	-19,7	-10,8	-15,3

Source : DSS (2025). Projet de loi d'Approbation des Comptes de la Sécurité Sociale 2024. Annexe n°1 Rapport d'évaluation des politiques de sécurité sociale – Financement. PLACSS 2024.

Parallèlement, en 2024, le manque à gagner pour la sécurité sociale lié aux dispositifs d'exonération et d'exemption se monte à 17,3Md€.

Ce sont bien des choix politiques successifs qui, aujourd'hui, créent le déficit de la Sécu. La Sécu est un bien précieux qui appartient pleinement aux salarié.es et aux retraité.es : c'est à elles et eux de décider de son avenir.

La maladie, professionnelle ou non, la retraite, la famille doivent échapper aux lois du marché, être financées par des cotisations salariales et patronales et les caisses être gérées par nos représentant.es syndicaux.les.

A l'heure des assurances et des mutuelles qui se multiplient et envahissent le monde de la santé, recréons les conditions de la solidarité et battons-nous pour le 100% Sécu !

Pour aller plus loin : podcasts, un livre et un article

- 4 podcasts de France Culture sur la Sécu : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/serie-universelle-et-solidaire-histoire-de-la-securite-sociale>
- La bataille de la Sécu. Une histoire du système de santé, Nicolas Da Silva, Éditions la Fabrique, Paris, 2022

Laura Allès, « Les transformations du capitalisme hospitalier français – Un secteur aux mains de la finance de marché », Économie et institutions, 2022, en ligne : <https://doi.org/10.4000/ei.7375>

Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Le plan académique

Après un bilan du plan académique d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2022-2023 un second plan prévu pour une période allant de 2025 à 2027 a été écrit et validé en CSA-SA. Notons que notre académie, comme beaucoup d'autres en France, a validé en retard son second plan, ce qui laissera peu de temps pour son application et sa concrétisation.

Deux actions principales peuvent être retenues de la mise en œuvre du premier plan : la formation des personnels sur les problématiques d'inégalités salariales et la mise en place de la plateforme d'écoute "signaler violence" à l'attention des personnels de l'académie de Besançon pensant être victime et/ou témoin de discrimination, harcèlement moral et/ou sexuel, agissements sexistes, violences sexistes et/ou sexuelles. Ce sont des premières avancées, mais les représentant-es des personnels regrettent qu'il n'y ait pas eu d'engagement dans le plan à ce que son application soit financée (temps de décharge pour la mission, moyens pour la communication et la formation, interventions de professionnel-les etc).

Concernant le second plan, on peut noter l'introduction d'un axe spécifique « agir pour la santé des femmes au travail » ; cet axe a été demandé par la FSU au niveau national. Même si les mesures déclinées au sein de cet axe ne vont pas assez loin, cela nous permet d'engager des discussions sur ce sujet avec les rectorats pour faire reconnaître cette problématique et commencer de sensibiliser les personnels sur ces spécificités.

On notera un renforcement des actions de formations sur les Violences sexistes et sexuelles avec la prévision de formations pour tous-tes les agent-es. Nous regrettons que ces formations n'entrent pas dans des plans de formation à caractère obligatoire pour une véritable culture commune sur ces sujets nécessaires à la prévention.

Il reste des insuffisances : rien sur la revalorisation des métiers les plus féminisés, rien sur les temps partiels imposés, rien de contraignant sur les questions indemnitaires si ce n'est la transparence, rien de nouveau sur les congés parentaux qui sont encore source d'inégalités.

Les plans d'action, malgré leurs insuffisances, possèdent un certain

nombre de points d'appui qu'il pourra être intéressant de mobiliser pour obtenir de réelles avancées. Les chantiers sont devant nous ; dans les académies les revendications de la FSU sont claires, notre engagement sur ce dossier est total.

Alors continuons de porter haut et fort cette question !

Stage intersyndical

stage en mixité choisie

7 mai
2026

luttons féministes luttons syndicales : les chemins de la Victoire

formation plénière le matin
tables rondes et échanges
l'après-midi

demande
d'autorisation
d'absence à
faire avant le
7 avril 2026

info et
inscription
fsu25@fsu.fr

Moments de convivialité
bibliothèque

Maison des
Syndicats à
Besançon

Stage organisé par
l'Intersyndicale
Féministe

7 MARS 2026 FÉMINISTE !

MANIF

à 13 h

Esplanade
des Droits de
l'Homme

VILLAGE

de 14 h
à 22 h

Place
Granvelle

JOURNÉE DE LUTTES
POUR LES DROITS
DES FEMMES ET
MINORITÉS
DE GENRE

AU VILLAGE :
Stands,
animations,
ateliers,
chorales
de 14 h
à 18 h

Concerts
et DJ set de
18 h à 22 h

Restauration
et buvette

Entrée libre

Collectifs et
associations présentes :



Affiche réalisée par le réseau associatif militant du 8 mars - Impression spéciale - À coller où on peut !

Merci d'afficher dans votre établissement.

